



## Montoir-de-Bretagne. Les Experts s'adaptent aux nouvelles règles



[Visualiser l'article](#)

Christophe Goumas porte le masque du club de pêche des Experts. © PO

Christophe Goumas, président du Comité départemental 44, rattaché à la FNPPM (Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer) et secrétaire du club de pêche Les Experts de Montoir-de-Bretagne, rappelle, non sans quelque amertume, les restrictions auxquelles sont soumis, durant la période de confinement, les adhérents pratiquant la pêche en mer. « *Il est permis de circuler dans un rayon de 10 km maximum entre le domicile et le point d'arrivée, comme le précise la loi, mais la bonne nouvelle, c'est qu'une fois les pieds dans le bateau, la navigation vers le large n'est pas limitée, en respectant comme il se doit les gestes barrières et la législation maritime* », se réjouit Christophe Goumas. « *La circulaire administrative précise en outre que la pratique des activités nautiques de loisir, de plaisance et de plongée, demeure autorisée. Sur le littoral, concernant les coquillages, il n'y a aucune interdiction de pêche à pied, à condition de rester toujours en conformité avec les gestes barrières* » .

Presse-Océan